L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 14 DECEMBRE 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 14 DECEMBRE.

☞ On trouvera désormais, au rez-de-chaussée du No. 83, rue Chartres, où se trouve notre bureau de comptabilité, des listes exactes et complètes des arrivages et des expéditions, avec le nom des consignataires, etc., et toutes les autres nouvelles maritimes qui sont de nature à intéresser le public. Ces listes seront affichées à mesure qu'elles nous parviendront.

MESSAGE DU PRESIDENT.

Nos lecteurs trouveront plus bas la traduction du Message de M. Polk. Ce document, dont nous avons cependant élagué les répétitions, est d'une longueur telle que nous avons dû lui consacrer la plus grande partie de nos colonnes. Nous n'avons aujourd'hui ni le temps ni le désir de commenter le manifeste présidentiel. Nous nous bornerons à dire que cette œuvre de M. Polk, remarquable dans quelques-unes de ses parties, ressemble dans d'autres aux articles du journal l'*Union*. C'est du style officiel mis au service du veto, c'est-à-dire de l'absolutisme administratif; c'est en même temps un réquisitoire contre la Banque Nationale, le tarif protecteur et les améliorations intérieures. M. Polk a une peur atroce que ce programme ne soit remis en honneur par le général Taylor. Mais nous reviendrons sur ce sujet.

LÉGISLATURE.

Sénat.—Le Sénat vote un bill ordonnant l'achèvement du canal de Barataria et de Lafourche et allouant $10,000 dans ce but.

On adopte une résolution de la Chambre portant qu'un comité conjoint sera nommé pour décider l'époque de l'ajournement définitif de la Législature et pour indiquer les projets de loi sur lesquels il convient de statuer immédiatement à cause de leur importance.

Chambre des Représentans.—M. Larue présente une résolution dont il est fait mention ci-dessus pour l'ajournement de la Législature. Elle est adoptée.

Les bills et résolutions qui suivent sont adoptés.

Résolution enjoignant à l'auditeur des comptes, d'acquitter les comptes des shérifs de Madison et d'Est-Féliciana.

Bill pour amender l'article 1,739 du Code Civil de manière à permettre aux époux de se faire mutuellement des donations.

Bill pour amender l'article 289 du Code de Procédure.

Acte ordonnant l'enregistrement de la procédure relativement à la nomination d'un tuteur.

Acte autorisant les notaires à prendre des témoignages et à administrer le serment comme les juges de paix et moyennant le même honoraire.

Bill relatif aux appels en matière civile.

Bill pour amender l'article 2,744 du Code Civil.

New-York.—Le choléra n'a pas encore fait son apparition dans la ville de New-York. Il est probable cependant que du paquebot où il s'est d'abord déclaré le fléau ne tardera pas à se répandre au dehors.

NOUVELLES D'EUROPE.

Les journaux que la malle nous a transmis hier, renferment quelques détails sur les nouvelles d'Europe apportées par le *Cambria*. Nous empruntons au *Courrier* la traduction qu'il en a donnée hier soir.

En France, les partisans des divers candidats à la présidence mettent la plus grande ardeur pour faire triompher l'homme de leur choix. On nous tenait toujours la chance de Louis Napoléon Bonaparte comme la meilleure; cependant les amis du général Cavaignac agissaient avec [illegible] des députés même [illegible] en faveur du chef [illegible] l'élection du neveu de [illegible] plus en plus certaine.

[illegible] de Paris annonçaient que Louis Napoléon [illegible] la présidence [illegible] on s'attend à voir des scènes [illegible] rues de Paris.

La Constitution française a été proclamée, [illegible] dont nous parlions [illegible] n'ont pu avoir lieu [illegible].

Les nouvelles d'Espagne n'offrent aucun intérêt, et ce n'est la victoire que les troupes de la reine ont remportée dans l'Aragon, contre l'armée insurgée.

Le Roi Charles-Albert exprimait sa détermination de reprendre les hostilités contre l'Autriche. Les troupes impériales maintenaient toujours leurs positions dans la Lombardie.

ANGLETERRE.

Les nouvelles d'Angleterre sont peu importantes. Le rapport hebdomadaire de la Banque est semblable à celui de la semaine précédente. Le nombre des victimes du choléra depuis son invasion se monte dans toute l'île à cent cent treize.

Les nouvelles d'Irlande sont des plus tristes. La famine et la pauvreté règnent presque partout.

AUTRICHE.

Les excès commis à Vienne par les troupes impériales sont épouvantables.—Les citoyens sans défense ont été tués à coups de fusils dans les rues, les femmes ont été massacrées dans leurs maisons, après avoir subi toutes sortes d'outrages.—Les étudiants surtout ont été l'objet de leur vengeance; traqués comme des bêtes fauves ils ont été fusillés inhumainement dès qu'on s'est emparé d'eux.—Ces atrocités ont excité dans toutes les classes la plus vive indignation.

Les trois divisions hongroises ont traversé la frontière. Les troupes ont pris d'assaut la ville de Liège; six mille impériaux ont été tués; le maréchal Weldon, gouverneur de la ville a été trouvé parmi les morts. Elles ont aussi attaqué à Turnoy, le général Seinowich, qui a été obligé de battre en retraite. Les Hongrois sont représentés comme très nombreux et tout-à-fait déterminés. Aux dernières dates le prince Windischgratz s'était mis en marche pour aller à leur rencontre, et on s'attendait à une bataille décisive. L'empereur était encore à Prague. Le poète Redner avait été jugé et convaincu de trahison et condamné à être pendu. Rupert Blum, l'un des députés de Francfort avait été jugé et pendu secrètement. Une tristesse générale règne dans le pays.

PRUSSE.

Le roi de Prusse et les membres de l'Assemblée Générale sont encore en mésintelligence. Le cabinet n'a pas encore été formé, et le Roi a déclaré qu'aucun membre de l'Assemblée n'en ferait partie, ils en même exclus de la Cour. Le 9, le général comte de Brandenbourg a présenté à l'Assemblée un rescrit de l'Empereur, ordonnant que les séances de ce corps se tiendront à l'avenir à Brandenbourg. L'Assemblée a refusé d'obtempérer à cet ordre, s'est déclarée en permanence et a autorisé le président à se procurer un autre édifice pour y tenir les séances, dans le cas où elle serait chassée du local qu'elle occupe. Les *Burgher Guards* ont été postés autour de l'édifice, et le président du Conseil, comte Von Brandenburg, a donné l'ordre de n'y laisser entrer personne. Les soldats ont refusé d'obéir, parce que, ont-ils dit, ce serait enfreindre le droit des citoyens et mettre en danger leur liberté. Alors quinze mille hommes d'infanterie, commandés par le baron Wrangel, entourent le lieu des séances, et le commandant somma les membres de se retirer et d'en fermer les portes. Après de longs débats l'Assemblée consentit à se retirer, mais non sans avoir solennellement protesté contre l'illégalité d'un tel acte, et se réunit de nouveau dans une maison privée. Le Roi lança une proclamation déclarant la garde bourgeoise dissoute, et leur donna jusqu'au 11 pour se débander. Sur leur refus d'obéir, les portes de la ville furent fermées et Wrangel occupa toutes les rues avec ses troupes, mais aux dernières dates aucune collision n'avait encore eu lieu. Un journal de Breslau dit que le palais de Brandenburg a été incendié. Le conseil de la ville de Cologne a adressé à l'Assemblée de Berlin un manifeste dans lequel il déclare que le Roi n'a pas le pouvoir de dissoudre l'Assemblée sans le consentement de la diète germanique. Le baron Wrangel a sous ses ordres 150,000 hommes et 64 pièces de canon.

Chronique Locale.

Choléra à l'Hôpital.—Sous ce titre effrayant nous trouvons la nouvelle de l'apparition du choléra dans le *Courrier* d'hier soir. L'état de crainte dans lequel se trouve l'esprit public pourrait peut-être donner lieu à des méprises dangereuses et faire prendre des choléra-morbus pour des cas de choléra asiatique. Quoiqu'il en soit il est évident que le fléau approche et qu'il a déjà fait des victimes à la quarantaine de New-York, malgré les assertions contradictoires des différents journaux de cette ville. Nos autorités doivent donc être sur le qui-vive et prendre des mesures immédiates pour diminuer les dangers de cette cruelle maladie.

Nous tenons de source certaine que deux individus atteints du choléra, sont entrés hier à l'Hôpital de Charité. L'un est mort dans la nuit, l'autre est à la dernière extrémité. Nous donnons cette nouvelle, tout affligeante qu'elle est, pour que la population de la ville prenne immédiatement les mesures hygiéniques indiquées par la science pour se préserver du fléau qui nous menace.

Peut être l'apparition du choléra parmi nous décidera-t-elle l'administration à prendre enfin quelques mesures sanitaires, devant lesquelles elle a reculé jusqu'ici. Il est temps encore, peut-être, d'opposer une digue à l'invasion du fléau asiatique, mais il est urgent de prendre quelques précautions pour en diminuer l'intensité. Que le bureau de santé indique ces précautions préservatives, et que l'administration de la ville les fasse exécuter.

Il ne faut pas cependant que la population s'émeuve outre mesure de ce qui précède. Le choléra n'a pas cette année l'intensité, la malignité qu'il avait atteint en 1832. En Europe son passage a été à peine remarqué; à New-York même, il cède facilement à un traitement; il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas de même ici.

Recorder Génois.

Escroquerie.—William Allen alias White, John Kneeland et Ann Morris, accusés d'avoir abusé de l'innocence d'un pauvre campagnard pour le rendre victime d'une partie de cartes, ont été arrêtés hier dans les environs du cimetière de la 1re Municipalité. Le perdant nommé Henderson, comparait devant cette Cour: *honteux comme un renard qu'une poule aurait pris*, il raconte sa mésaventure, et sa narration plaintive au lieu d'attirer des larmes, fait rire l'auditoire à gorge déployée. Il résulte de l'investigation de l'affaire que les accusés ci-dessus ont subtilisé au plaignant une somme de $9 00; cet argent, sujet de sa douleur, lui ayant été immédiatement remboursé, il est parti joyeux, en jurant de renoncer désormais au métier de pigeon. Les accusés ont été envoyés en prison attendre leur jugement devant la 1re Cour de District.

Duel.—Un affidavit déclarant que MM. Bourges et A. Castillo devaient se battre en duel, ayant été fait hier devant cette Cour, un warrant a été lancé pour l'arrestation des délinquants, qui ont dû fournir un cautionnement de $500 chacun, garantissant que cette rencontre n'aurait pas lieu.

Bris de Paix.—C. Wilkinson, Frederick Dow, Chas Estinger, Daniel Grant et Chas Mehne, ont été arrêtés hier dans la Municipalité No 1, pour avoir troublé le repos public. Ils ont fourni caution.

Recorder Baldwin.

Vol.—Un individu nommé John Stowell, accusé d'avoir frappé d'un coup de poignard David Canklin, pour le voler, a été arrêté pendant la nuit de mardi dans la Seconde Municipalité. Canklin déclare devant cette Cour que sentant une main étrangère se glisser dans sa poche, il voulut mettre opposition à cet acte arbitraire et arrêter le coupable, lorsqu'il fut frappé d'un coup de couteau dans le côté gauche; il a été envoyé devant la 1re Cour de District.

—Joseph Brown a comparu hier devant cette Cour, accusé d'avoir tenté de faire évader un prisonnier qui se trouvait entre les mains de la police. L'accusé dit pour sa défense que ce tenant légèrement dans les vignes du Seigneur, il ne peut être responsable d'un acte qui n'est pas un fait de son libre arbitre. La Cour n'ayant pas admis cette raison, l'a envoyé devant la 1re Cour de District.

1re Cour de District—James O'Conner a comparu devant cette Cour et a été trouvé coupable de s'être introduit la nuit à bord d'un navire avec l'intention de voler.

—John Hanwell, accusé de s'être introduit dans une maison avec l'intention de voler, a été acquitté.

Rixe à bord d'un navire.—Une rixe a eu lieu pendant la nuit de mardi à bord du navire *Queen of the West*, amarré dans la 2me municipalité. Les matelots J. Furlong, J. Williams, Mass et Albert Power, accusés d'être les auteurs de l'émeute et d'avoir assailli Mathew Webster, second du navire et Robert Ludgate novice, ont été arrêtés et seront examinés ce matin par le Recorder Beauneau.

MESSAGE DU PRESIDENT.

Concitoyens du Sénat et de la Chambre des Représentans:

Par une bienveillante dispensation de la Providence, les Représentans du peuple et des Etats sont encore une fois réunis pour délibérer sur les matières d'intérêt public. La gratitude de la nation envers le souverain arbitre des évènements doit être en proportion avec les immenses avantages dont nous jouissons.

La paix, l'abondance et le contentement règnent parmi nous, et notre pays bien-aimé présente au monde un spectacle à la fois moral et sublime.

Les troubles qui agitent quelques-uns des principaux Etats de l'Europe ont contribué nécessairement à entraver le commerce et à réduire les prix des valeurs chez toutes les nations commerciales; les Etats-Unis cependant, malgré l'abondance de leurs productions, en ont été moins affectés que nulle autre nation; tous nos grands intérêts sont toujours en prospérité croissante.

En jetant un regard sur les grands évènements de l'année qui vient de s'écouler, en comparant l'état d'agitation et de désordre des autres pays avec la tranquillité et le bonheur dont jouit le nôtre, nous pouvons nous flatter d'être le peuple le plus favorisé de la terre. Pendant que les autres luttent pour établir des institutions libérales afin de se gouverner eux-mêmes, nous jouissons tranquillement de ces institutions comme d'un inestimable héritage de nos pères. Pendant que des nations Européennes, et des plus éclairées, sont en proie à la guerre civile, nous continuons à conserver nos privilèges par le pacifique exercice des droits électoraux. La grande maxime républicaine, si profondément gravée dans le cœur de nos populations, que la volonté de la majorité, constitutionnellement manifestée, doit prévaloir, est pour nous une garantie infaillible contre la violence.

Nous pouvons seulement nous enorgueillir de voir notre renommée et notre importance nationale grandir graduellement, mais rapidement dans le monde civilisé. Si d'autres nations ont acquis de la gloire au prix des souffrances, de l'appauvrissement et de la misère de leurs peuples, nous avons, grâce à la sagesse de nos institutions libérales, conquis l'honorable position que nous occupons au sein d'une prospérité non interrompue et tout en assurant aux individus un bien-être et un bonheur toujours croissant.

Je suis heureux d'avoir à vous annoncer que nos relations avec toutes les nations sont pacifiques et amicales. Des traités avantageux de commerce ont été conclus, pendant les quatre dernières années, avec la Nouvelle Grenade, le Pérou, les deux Siciles, la Belgique, le Hanovre, Oldenbourg et le Mecklembourg Schwerin. A notre exemple, la Grande-Bretagne, de toutes les nations étrangères celle avec laquelle nous faisons le plus d'affaires, s'est relâchée de son système restrictif; d'autres nations éclairées ont adopté une politique commerciale plus libérale,—et notre commerce a pris une très grande extension. Notre pays est placé dans l'estime du monde plus haut qu'il ne l'avait été. Pour nous maintenir dans cette haute position, il faut seulement conserver la paix et adhérer fidèlement à notre grand et fondamental principe de politique étrangère—"de non-intervention dans les affaires particulières des autres nations." A tous les peuples nous reconnaissons les droits dont nous jouissons nous-mêmes de changer et de réformer leurs institutions politiques à leur volonté. Nous reconnaissons donc tous les gouvernements capables de se maintenir, moins encore par une sage politique que par respect pour l'indépendance des nations.

Mais de ce que telle est notre politique, il ne s'ensuit point que nous soyons spectateurs indifférents des progrès des principes libéraux. Le gouvernement et le peuple des Etats-Unis ont salué avec plaisir et enthousiasme l'établissement de la république française, comme nous applaudissons maintenant aux efforts qu'on fait pour unir les Etats allemands en une confédération analogue à la nôtre. Si les grands Etats Germaniques, occupant une position centrale et dominante en Europe, réussissent à établir une Confédération assurant à la fois aux citoyens de chaque Etat des gouvernements locaux adaptés à la situation particulière de chacun, et une liberté illimitée de commerce et de communications entre eux tous, ce sera assurément une époque importante dans l'histoire. Tout en consolidant et en fortifiant la puissance de l'Allemagne, cette Confédération avancerait essentiellement la cause de la paix, du commerce, de la civilisation et de la liberté constitutionnelle dans le monde entier.

Nos relations avec tous les gouvernements de ce continent sont probablement plus amicales et plus satisfaisantes qu'elles ne l'ont jamais été.

Depuis l'échange des ratifications du traité de paix avec le Mexique, nos relations avec le gouvernement mexicain ont été des plus amicales. L'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Mexico a été reçu et accrédité; et un représentant diplomatique du Mexique, d'un rang égal, a été reçu et accrédité par notre gouvernement. Ces relations, heureusement reprises après une interruption momentanée, dureront, je l'espère, longtemps. Les deux Républiques voisines sont destinées par le double lien de la sympathie et de l'intérêt à vivre en bonne et perpétuelle amitié.

Cette satisfaisante situation de nos relations extérieures me dispense d'y appeler plus particulièrement votre attention.

Mon désir a toujours été de vivre en paix et de cultiver le commerce avec toutes les nations. La tranquillité à l'intérieur et des relations pacifiques au dehors, constituent la véritable et permanente politique de notre pays. La guerre, ce fléau des nations, devient quelquefois inévitable; mais on doit toujours l'éviter aussi longtemps du moins que la paix est compatible avec les droits et l'honneur de la nation.

Un des plus importants résultats de la guerre que nous avons récemment été obligés de faire, est la manifestation de notre puissance militaire. Avant la dernière guerre du Mexique, les puissances étrangères, les puissances européennes surtout, avaient des notions très fausses de notre force comme nation, de notre habileté à faire la guerre, et surtout une guerre extérieure. Les rois savaient que notre armée permanente n'excédait pas dix mille hommes. Accoutumés eux-mêmes à entretenir en temps de paix de grandes armées permanentes pour protéger leurs trônes contre leurs propres sujets autant que contre les ennemis extérieurs, ils ne croyaient pas qu'il fut possible de faire la guerre avec avantage sans une armée nombreuse bien dressée et disciplinée de longue main. Ils avaient, il faut le dire, une assez pauvre idée de nos milices qu'ils ne considéraient point comme une force effective, à moins qu'il ne s'agît d'opérations défensives et temporaires en cas d'invasion de notre territoire. Les évènements de la dernière guerre ne les ont pas seulement détrompés; ils ont encore fait disparaître des impressions erronées qui existaient parmi quelques-uns de nos concitoyens eux-mêmes. Cette guerre a prouvé qu'au commencement d'hostilités inattendues et pour lesquelles, par conséquent, nulle préparation n'avait pu être faite, une armée composée de volontaires et de soldats-citoyens, comparables aux vieilles troupes et susceptibles quant au nombre à faire face à toutes les éventualités, peut en très peu de temps être mise en campagne.

Contrairement à ce qui s'est arrivé dans tout autre pays, nous n'avons pas été obligés de recourir à des tirages [illegible]. Tel était, au contraire, le [illegible] volontaires qui offraient patriotiquement [illegible] services, que la principale difficulté consistait à faire un choix et à décider quels seraient ceux qui devraient être désappointés et laissés chez eux. Nos soldats-citoyens se [illegible] ceux qui seraient tirés de la population de tout autre pays. Ils se composent indistinctement de toutes les professions, de tous les métiers; cultivateurs, artisans, avocats, médecins, négociants &c; ils en diffèrent encore sous d'autres rapports. Dès leur jeunesse ils sont accoutumés au maniement des armes; ils ont tous une réputation à soutenir par leur bonne conduite dans les rangs, étant intelligents et ils ont à un très haut degré l'individualité de caractère; chacun enfin combat non seulement pour son pays, mais pour la gloire et pour la distinction qui doit en rejaillir sur lui et les siens.

La guerre contre le Mexique a montré non seulement l'aptitude du gouvernement à organiser soudainement une nombreuse armée, mais aussi à l'avitailler et à la diriger convenablement. A ce sujet on ne saurait assez louer les officiers et les employés divers qui ont concouru, à n'importe quel titre, au succès de nos armes. Cette guerre a encore prouvé que la République peut agir avec autant de vigueur et de succès que toute autre genre de gouvernement, et que nous possédons dans notre population, sans aucune dépense d'entretien, une armée de deux millions d'hommes toujours prête à faire face à l'ennemi.

Notre puissance navale n'est pas moindre. Si, dans la dernière guerre, elle n'a pas rendu autant de services que l'armée, c'est qu'elle n'avait qu'un champ d'action plus limité, et qui adversaire sérieux à rencontrer sur son élément. Mais sa coopération a été précieuse dans le Golfe du Mexique comme dans l'Océan Pacifique.

Entre les grands résultats de cette guerre il n'en est pas de plus considérable que l'immense accroissement de développement qu'en recevra notre pays. Cet accroissement contribuera encore à nous éviter de plus en plus des collisions avec les autres puissances et nous permettra de suivre plus strictement que jamais à notre maxime politique favorite: "Paix avec toutes les nations; alliance compromettante avec aucune."

Mais aussi, placés dans une situation plus élevée que nous ne l'avons jamais été, nos devoirs et notre responsabilité sont accrus d'autant. On le comprendra aisément en considérant l'immense accroissement qu'ont reçu nos possessions territoriales.

En moins de quatre ans on a annexé le Texas à l'Union; notre limite dans l'Orégon a été définitivement fixée à la quarante neuvième parallèle, dernière limite réclamée par mes prédécesseurs; le Nouveau-Mexique et la haute Californie ont été acquis par un traité. La superficie de ces divers territoires, suivant un rapport ci-joint soigneusement préparé au bureau général des terres, est de un million cent quatre-vingt-treize mille soixante-un milles carrés, ou 763,559,040 acres; tandis que la superficie des autres vingt-neuf Etats et des territoires non encore érigés en Etats à l'Est des Montagnes Rocheuses, contient deux millions cinquante-neuf mille cinq cent treize milles carrés, ou 1,318,126,050 acres.

Ces chiffres prouvent que les territoires récemment acquis excèdent en étendue plus de la moitié de ce qui composait auparavant les Etats-Unis. En excluant l'Orégon de ce calcul, il resterait encore dans les limites du Texas, de la Californie et du Nouveau-Mexique 851,598 milles carrés, ou 545,012,720 acres—c'est-à-dire plus d'un tiers de la superficie de l'Union avant ces acquisitions—et en y comprenant l'Orégon ces acquisitions sont presque aussi étendues que toute l'Europe moins la Russie. Le Mississipi qui était naguère la limite de notre pays se trouve maintenant être au centre.

En y comprenant leurs récentes acquisitions de territoire les Etats-Unis ont à présent une superficie à peu près égale à celle de toute l'Europe. Il résulte d'un rapport accompagnant ce message, que le Texas a 400 milles de côtes sur le Golfe du Mexique; la Haute Californie 970 milles sur l'Océan Pacifique; l'Orégon, y compris le Détroit de Fuca, 650 milles: c'est-à-dire, en somme, 1620 milles sur l'Océan Pacifique, et 400 milles sur le Golfe du Mexique, en tout 2020 milles. L'étendue de la côte des Etats-Unis sur l'Atlantique en doublant la pointe des Florides et allant jusqu'à la Sabine, est estimée à 3,100 milles. D'où il suit que l'étendue des côtes de nos nouvelles acquisitions sont à peu-près les deux tiers de ce que nous en possédions auparavant.

Nous occupons maintenant trois grandes positions maritimes, sur l'Atlantique, sur le Golfe du Mexique et sur l'Océan Pacifique, avec plus de 5000 milles de côtes. Si l'on prenait même en considération toutes les irrégularités du littoral, les baies, les îles, etc., la côte présenterait une étendue de 33,063 milles.

Il serait difficile de calculer l'importance de ces immenses accessions de territoires. Le Texas, qui, bornant la Louisiane à l'ouest, renferme dans ses limites un partie des tributaires du Mississipi et une grande étendue de côtes, n'aurait pu pas se mettre sagement en la possession d'une puissance étrangère sans danger pour nos populations du Sud-Ouest. Ces dangers ont été heureusement écartés par la volontaire et pacifique annexion du Texas aux Etats Unis.

Le Nouveau Mexique est situé dans l'intérieur et ne touche point à la mer; mais il a des terres très fertiles et abonde en riches mines de métaux précieux. Par sa position, il se trouve d'ailleurs servir de point de communication entre nos possessions du Texas et celles de l'Océan Pacifique.

La Haute Californie, sans parler des immenses richesses minérales que l'on vient d'y découvrir, se trouve être maintenant en valeur et en importance relativement au reste de l'Union, le qu'était la Louisiane il y a quarante cinq ans, lorsque ce beau territoire fut acquis de la France. S'étendant près de 10 degrés de latitude le long de l'Océan Pacifique, et renfermant les seuls bons ports qu'il y ait à plusieurs centaines de milles sur cette côte, il est impossible d'estimer la valeur que lui acquerront l'agriculture, le commerce et l'industrie, sous l'influence vivifiante de nos lois.

De cette position nous commanderons le riche commerce de la Chine, de l'Asie et des îles de l'Océan Pacifique, de l'Ouest du Mexique, de l'Amérique Centrale, des divers Etats de l'Amérique du Sud et des possessions Russes. La côte de la Californie deviendra rapidement le centre d'un immense mouvement d'affaires, destiné à rivaliser avec la Nouvelle Orléans même. Le point qui en sera choisi dans la baie de San Francisco sera le point central du commerce de l'Océan Pacifique, et le lieu de relâche de nos baleiniers, comme la Nlle Orléans est le port naturel de la vallée de l'Ouest et le point culminant du commerce du Golfe du Mexique.

On savait qu'il y avait en Californie de riches et vastes mines de métaux précieux; mais il est probable d'après des découvertes récentes que leur richesse minérale est plus considérable qu'on ne l'avait supposé. Ce ou'on dit de la quantité d'or trouvée dans ces mines est si extraordinaire qu'on n'y croirait pas si les faits n'étaient attestés par les rapports officiels d'officiers qui ont été sur les lieux. Ne pouvant pas croire ce qu'on disait généralement de la quantité d'or trouvée dans ces mines, l'officier commandant en chef nos forces en Californie, visita lui-même les districts miniers en juillet dernier, dans le but de voir et de juger par lui-même. Son rapport adressé au ministre de la guerre est annexé pour être soumis au Congrès; lors de sa visite, il y avait environ quatre mille personnes occupées à ramasser de l'or. Tout porte à croire que ce nombre s'est accru depuis. Les explorations déjà faites d'un autre côté, autorisent à croire que la quantité d'or est considérable et qu'il s'y trouve répandu sur une très grande étendue de pays.

D'autres informations provenant de sources différentes, mais également dignes de confiance, corroborent encore ce rapport. Il paraît aussi qu'il y a des mines de vif argent dans le voisinage des mines d'or. On se dispose maintenant à en exploiter une et l'on croit que c'est une des plus productives du monde.

La découverte de ces richesses minérales et les résultats obtenus par ceux qui se sont mis à les exploiter ont complètement changé l'aspect des affaires en Californie. Le travail y est payé à un prix exorbitant, et toute carrière autre que la recherche des métaux précieux est abandonnée. Presque toute la population mâle est allée dans la région des mines. Les bâtiments qui arrivent sur la côte sont désertés par les équipages et leurs voyages sont interrompus par le manque de matelots. L'officier qui commande dans ces parages craint que les soldats ne puissent être retenus au service sans une forte augmentation de paie. Les désertions sont déjà devenues fréquentes; aussi recommande-t-il de récompenser convenablement ceux qui restent fidèles à leur devoir.

Cette abondance d'or, et la recherche qui s'en fait à l'exclusion de toute autre occupation ont déjà fait monter à un taux excessif le prix de toutes les choses nécessaires à la vie.

Pour tirer tout le parti possible de la richesse produite par ces mines, il est de la plus haute importance d'établir, pendant cette session, une succursale de l'Hôtel des Monnaies en Californie. Cette succursale, non seulement frapperait en monnaie tout l'or qui serait extrait des mines, mais encore tout l'or et l'argent que le commerce y attirerait des ports du Mexique et des divers ports de l'Amérique Espagnole.

Les espèces tirées de ces pays, particulièrement de l'Ouest du Mexique et du Pérou, jusqu'à la concurrence de plusieurs millions de piastres annuellement, sont maintenant importées en Angleterre pour y être monétisées ou mises à la disposition de sa Banque Nationale, ce qui lui donne les moyens de s'emparer d'une grande partie du commerce du monde. Si une succursale de la monnaie était établie dans un des grands ports de la côte, une masse de métaux précieux iraient s'y faire monétiser pour passer ensuite à la Nouvelle-Orléans, à New-York et autres villes du littoral de l'Atlantique. La quantité de notre circulation légale serait grandement accrue et pourrait se répandre plus abondamment au dehors. Ceux de nos négociants qui font le commerce de la Chine et celui de la côte occidentale de l'Amérique, savent parfaitement quels inconvénients et quelles pertes ils ont à éprouver pour opérer leurs achats en métaux précieux.

Les avantages commerciaux que présente la Californie n'ont point été développés jusqu'ici par le gouvernement auquel appartenait cette riche province. Maintenant qu'elle forme une partie de l'Union tout en va pour elle changer d'aspect. Tous les Etats sont intéressés, quoique à un degré différent, au développement de la richesse des autres. Nulle partie de l'Union ne profitera de l'exploitation de la Californie autant que la moitié et les manufactures de la Nouvelle-Angleterre. Cependant les Etats plus particulièrement agricoles y trouveront aussi un débouché considérable et une nouvelle source de prospérité.

Mais pour tirer tout le parti possible de ces nouvelles acquisitions, il faut que la Californie et le Nouveau-Mexique soient mis promptement sous le contrôle d'un gouvernement régulièrement organisé. La situation actuelle de ces provinces réclame impérieusement votre sollicitude.

Du jour de l'échange des ratifications du traité de paix avec le Mexique, le 30 mai dernier, les gouvernements qui avaient été établis dans le Nouveau-Mexique et la Californie, par les commandants de nos forces, en vertu des lois de la guerre, ont cessé d'être obligatoires. [illegible] le Mexique n'a plus aucune autorité sur ces provinces, qu'il a cédées aux Etats-Unis. Convaincu de la nécessité d'y établir des gouvernements territoriaux, je recommandai au Congrès la prompte action du Congrès, dans mon message du 6 juillet, lui communiquant la ratification du traité de paix. Le Congrès, cependant, s'ajourna sans y avoir pourvu. Ainsi, les habitants de ces provinces, qui, par le fait de la cession, avaient acquis le droit de jouir de notre législature, se trouvèrent privés de toute organisation régulière.

Depuis [illegible] pouvoir exécutif a fait tout ce [illegible] les étroites limites de ses pouvoirs, pour les préserver de l'anarchie. Il n'y avait d'autre gouvernement que celui qui avait été établi par les autorités militaires pendant la guerre. J'ai engagé les habitants à considérer [illegible] au Congrès. Une copie de la communication du secrétaire d'Etat, à la population de ces territoires, à ce sujet, en date du 7 octobre, vous est aussi communiquée.

Le peu de forces militaires qui se trouvaient dans ces provinces, à la fin de la guerre, y ont été retenues; d'autres y ont même été envoyées pour protéger les habitants et sauvegarder les droits des Etats-Unis.

Nuls revenus de douane n'ont pu être perçus en Californie, parce que le Congrès n'y avait point établi ni bureaux ni ports d'entrée.

Le secrétaire de la trésorerie, par une circulaire adressée aux collecteurs des douanes, le 7 octobre dernier, dont copie est annexée, a pris la seule mesure qu'il avait le droit de prendre.

En vertu de l'acte du 14 août dernier, le directeur général des postes a nommé deux agents qui sont allés, l'un en Californie, l'autre dans l'Orégon, avec l'autorisation d'y organiser le service.

La ligne mensuelle des steamers allant de Panama à Astoria, a été requise de toucher, pour y laisser et prendre les dépêches, à San Diego, Monterey et San Francisco. Ces steamers se rattachant, par l'isthme de Panama, à la ligne établie entre New-York et Chagres, se trouvent établir une communication régulière avec la Californie.

Il est impérieusement de notre devoir de pourvoir, dans le plus bref délai possible, à l'organisation des gouvernements territoriaux du Nouveau Mexique et de la Californie. Les causes qui ont empêché de le faire à la dernière session du Congrès sont bien connues et profondément regrettables. Avec la perspective de prospérité croissante et de grandeur nationale que nous donnent nos acquisitions de territoire, il serait peu digne de se priver de ces inappréciables avantages en agitant une question aussi vieille que notre gouvernement lui-même, et de compromettre par des dissensions intestines et des divisions en quelque sorte géographiques, l'harmonie de notre glorieuse Union, qui fait de nous tous un seul peuple, et qui pendant soixante ans nous a préservé de tout danger.

Aux yeux du monde et de la postérité, combien sont insignifiantes nos luttes et nos divisions, surtout [illegible] aux immenses avantages de l'Union! Si l'on y réfléchissait, pas un patriote ne voudrait créer ou entretenir des divisions internes. Les générations futures s'étonneraient à bon droit d'une telle folie; les autres nations en seraient également surprises; mais les partisans du système monarchique en applaudiraient, comme d'un évènement de nature à empêcher partout l'établissement de la liberté.

Nous offrons à l'imitation du monde l'exemple d'une république libre et heureuse; les peuples ont tous les yeux fixés sur nous. Ce seul fait montre combien nous devons faire d'efforts pour terminer nos différends à l'amiable, comme doivent toujours le faire les membres d'une même famille. Que sont d'ailleurs nos difficultés actuelles auprès des difficultés surmontées par nos pères, grâce à leur esprit de conciliation!

En appréciant la haute responsabilité qui pèse sur nous d'après toutes ces considérations, je compte que vous pourrez, pendant la présente session, résoudre la seule question intérieure qui soit susceptible dans le présent, et probablement dans l'avenir, de troubler l'harmonie de notre existence nationale.

Les vastes possessions du Nouveau-Mexique et de la Californie contiennent déjà une population considérable. Attirés par leur grande fertilité, par leur richesse minérale, par leurs avantages commerciaux et par la salubrité du climat, des émigrants de tous les autres Etats de l'Union quittent chaque jour et en grand nombre leurs demeures pour aller s'y établir.

La différence qui existe dans les institutions domestiques des divers Etats nous empêchera-t-elle de leur donner de bons gouvernements? Ces institutions existaient lors de l'adoption de la Constitution; mais les obstacles qu'elles présentaient furent surmontés par ce même esprit de conciliation que nous invoquons à présent. Dans un conflit d'opinions ou d'intérêts entre différentes parties du pays, aucune ne saurait justement donner son désir pour la limite de son droit. Chacune, pour se conformer au véritable esprit de nos institutions, doit faire une concession à l'autre.

Les forces au moyen desquelles nous avons conquis ces possessions n'appartenaient exclusivement à aucune fraction de l'Union. Elles étaient tirées des Etats libres et des Etats à esclaves; du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest. Les soldats composant ces forces étaient tous compagnons d'armes, tous concitoyens, et combattant pour la patrie commune dans un même intérêt et mus par un même sentiment: ils étaient des amis, des frères, partageant également et les fatigues et les travaux et les dangers.

Maintenant que leur œuvre est accomplie, que la paix est faite, que tous nos soldats citoyens sont rentrés dans leurs foyers, qu'ils ont quitté l'uniforme pour reprendre leurs occupations ordinaires, il ne règnerait plus parmi eux cet esprit d'harmonie et de condescendance, cette sage et impartiale appréciation des droits de tous dès qu'il s'agit de l'administration des territoires nouvellement acquis—c'est à dire du fruit de leurs travaux! Le peuple entier des Etats Unis et de chaque Etat a contribué à payer les dépenses de la guerre; il ne serait donc plus juste qu'une partie du pays exclût l'autre de toute participation au territoire acquis. Ce ne serait pas conforme à l'esprit de justice du gouvernement adopté par les auteurs de notre Constitution.

La question de savoir si l'esclavage peut ou doit exister dans le territoire conquis est plutôt de théorie que de pratique, même en la laissant à la discrétion des Etats à esclaves eux-mêmes. Par la nature du climat et des productions, il est certain qu'il ne peut y exister, au moins dans la plus grande partie du territoire; et dans le restant, il est probable qu'il n'y serait pas établi. Cependant, la question ne saurait être traitée légèrement, parce qu'elle renferme un principe d'égalité de droits entre les divers Etats qui forment l'Union.

Au sujet de l'organisation des territoires, la Constitution n'impose point au Congrès l'obligation de toucher au sujet de l'esclavage—D'un autre côté beaucoup de commentateurs de la Constitution, et des plus renommés, refusent au Congrès le droit de toucher à cette question. Que le Congrès s'en occupe ou non, d'ailleurs, le peuple des territoires acquis lorsqu'il se réunira pour former sa Constitution, aura seul le droit de décider si l'esclavage existera ou n'existera pas dans les limites de son Etat.

Nulle loi du Congrès ne pourrait empêcher le peuple d'un Etat souverain de l'Union, ancien ou nouveau, du Nord ou du Sud, à esclaves ou sans esclaves, de déterminer à son gré la nature de ses institutions. Tous les Etats, et chacun d'eux en particulier, possèdent sans réserve ce droit dont le Congrès ne saurait jamais les priver. Le peuple de la Georgie peut, s'il veut le faire, abolir l'esclavage sur le territoire de la Georgie; comme le peuple de Vermont pourrait admettre chez lui l'esclavage. C'est un droit incontestable.

Il est heureux d'ailleurs dans l'intérêt de l'Union, que cette question soit temporaire de sa nature et ne puisse durer au delà du temps qui précèdera l'admission du Nouveau-Mexique et de la Californie dans l'Union. D'après le flot de population qui se porte dans ces provinces, le moment de leur admission ne saurait être éloigné.

Considérant les différents Etats et le peuple de ces Etats comme égaux et pouvant prétendre par conséquent à des droits égaux sous la Constitution, on pourrait insister, si c'était une question nouvelle, et dire que le véritable principe est celui de la non intervention la plus absolue, et que le Congrès ne saurait, dans aucun cas et sous aucun prétexte, exercer un droit qui ne lui a point été attribué par la Constitution.

Mais dans des circonstances difficiles, pour conjurer des dangers imminents qui menaçaient alors l'Union, la transaction dite du Missouri fut adoptée. La même ligne prolongée vers l'Ouest fut acceptée lors de l'acquisition du Texas. Après une reconnaissance de près de trente ans de ce principe de transaction ainsi établi, et pour éviter les dangers que pourrait courir l'Union si on le méconnaissait maintenant, j'ai exprimé l'opinion que la ligne dite de transaction doit être prolongée vers l'Ouest, jusqu'à l'Océan Pacifique, par les trente-six degrés trente minutes de latitude Nord.

C'est un terme milieu, un terrain de transaction sur lequel les diverses parties de l'Union peuvent se rencontrer comme elles s'y sont déjà rencontrées. Si cela se fait, on croit fermement que la grande majorité du peuple des Etats-Unis, quelque différence qu'il y ait d'ailleurs entre leurs opinions au sujet de l'esclavage, y applaudir cordialement—et la paix et l'harmonie règneront encore parmi nous.

C'est par ces considérations, qu'à la fin de votre dernière session, j'ai donné ma sanction au principe consacré par la ligne de transaction du Missouri, en approuvant le bill organisant le gouvernement de l'Orégon. Par un sincère désir de conserver l'harmonie au sein de l'Union et par déférence pour les actes de mes prédécesseurs, je me crus obligé d'aller aussi loin qu'eux pour transiger sur cette question à la fois délicate et dangereuse. Mais si le Congrès casse maintenant la décision prise lors de l'admission du Missouri, et veut étendre la restriction sur la totalité du territoire, aussi bien au Sud qu'au Nord de trente-six degrés 30 minutes, ce ne sera plus une transaction, et chacun dès lors pourra considérer la question comme ouverte de nouveau.

Si le Congrès laisse au peuple des territoires le soin de décider sur l'adoption de ses institutions; ou si, au lieu d'étendre la ligne de transaction du Missouri jusqu'à l'Océan Pacifique, il préfère soumettre la question de constitutionnalité aux tribunaux, comme propose de le faire le bill passé au Sénat à la dernière session, on pourrait arriver aisément à s'entendre. Si toutes les questions qui touchent à ce sujet étaient laissées à la décision du corps judiciaire, j'ai la conviction que toutes les parties de l'Union y applaudiraient.

Le Congrès est donc sérieusement prié, dans l'intérêt de l'Union et de sa grandeur comme nation, de décider, pendant la présente session, cette question, la seule qui menace notre avenir.

En attendant l'établissement de gouvernements réguliers sur les territoires nouvellement acquis, une commission composée d'officiers de l'armée et de la marine a dû aller en Californie et en Orégon pour reconnaître les endroits de la côte propres à recevoir les fortifications nécessaires à la protection de nos possessions. Un dock, aussi y établir un chantier de construction et de réparation pour que nos bâtiments puissent être réparés à peu de frais dans l'Océan Pacifique.

Il est aussi urgent que les provinces du Nouveau Mexique et de la Californie soient examinées par une commission de géologues, afin de voir ce qu'il y a à faire dans l'intérêt public à l'égard des mines.

Je recommande l'établissement d'un bureau d'arpentage général dans le Nouveau-Mexique, et un autre en Californie, afin d'y mettre le plus tôt possible les terres publiques en vente. Je recommande aussi que le droit de préemption [illegible] accordé, et que des [illegible] faites en faveur des premiers [illegible] Californie.

[illegible]

JAMES K. POLK.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mercredi soir, 13 décembre 1848.

La demande de coton a été très active aujourd'hui; les ventes s'élèvent à 8,200 balles au cours plein. Middling 5¾ @ 5⅞ c; good middling 5⅞ @ 6⅛ c. La plus grande partie des transactions ont été faites pour l'Angleterre. Nous n'avons reçu encore aucune nouvelle du steamer Canada, parti le 25 courant.

Des affaires assez considérables ont eu lieu en Sucres et Mélasses. Les ventes sont 700 boucauts de sucre à des prix fermes et 1,800 barils mélasse à 21 cts. le gallon.

Il s'est vendu 3,000 barils de Farine marques ordinaires 94 [illegible] choix 94 75 @ 94 90. [illegible] sur le marché au maïs [illegible].

Change [illegible] Sterling 8 @ 9¼, New-Y[illegible] 1½ p 0/0 d'escompte —à vue [illegible].

Fret—Coton [illegible] Liverpool par navires anmériaux 15/32 d, et par navires anglais 7/16 d.—Pour le Havre 7/8 c.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Steamship Galveston, Crane, pr Galveston.
E A Ogden, Kornfeld, pr Montgomery.
Navire [illegible], pr Boston.
Barque A C Hall, Crane, pr Boston.
[illegible], pr Liverpool.
[illegible], pr Boston.
Brick Oxford, Clark, pr New-York.
[illegible], pr Lagune.
Goelette Florence, [illegible], pr Mobile.
Oregon, Tuttle, pr Tampico.
Steamer Montezuma, Kelly, pr Mobile.
Bay State, Conner, pr Cincinnati.

ARRIVÉS

Navire Athènes, Rose, de New-York.
Adeline, Pike, de Liverpool.
Louisiana, [illegible], de Boston.
Barque Oregon, Sprague, d'Anvers.
Delia Chapin, McNear, de Bordeaux.
Henry, Sayers, de Londres.
Brick Salvadora, Evans, de la Havane.
Detroit, Gilchrist, de Tlacotalpan.
Velocity, Sterrell, de Kingston.
Marengo, West, de la Havane.

—STEAMERS.—

Jamestown, Whitten, de Cincinnati.
Patrick Henry, Crosby, de St-Louis.
Modena, Kerr, de Louisville.
A W Vanleer, Gutridge, de Louisville.
Jas L Day, Gibson, de Mobile.
Montezuma, Kelly, de Mobile.
Warrior, [illegible], de Camden.
F M Streck, Streck, de Thibodauxville.
Alice, Keane 1, de St Louis.
Jenny Lind, Mass, de Little Rock.
Rowena, Jewett, de St Louis.
Princeton, Dickinson, de Camden.

Chargement de la barque Delia Chapin, de Bordeaux.

[illegible]

MEMORANDA.

Le navire Cabot, parti de Bordeaux pour ce port, a été rencontré le 3 courant, à la pointe de l'île de Cuba.

NEW-YORK, 6 décembre—Expédié, barque Juniata, Cook, pour la Nlle-Orléans.
BOSTON, 4 décembre—Expédié, navire Hesse, Welch, pour la Nouvelle-Orléans.
BALTIMORE, 7 décembre—Expédié, Superbe, [illegible] pour la Nouvelle-Orléans.
SAVANNAH, 5 décembre—Expédié, brick [illegible], Benson, de la Nlle Orléans.

LIGNE DE CUNARD.

[illegible]

[illegible]

FRANKLIN HIGH SCHOOL.

[illegible]

LEWIS ELKINS, Principal.
14 dec.

AUX DAMES.

Mlle ELIZA A. MOUNT, rue Bourbon, [illegible]

Cols Perdus.

[illegible] CACHET [illegible]

JULES CARTIER, CHIRURGIEN-DENTISTE, [illegible] entre Canal et Bienville.

En débarquement du navire [illegible], venant du Havre, et à vendre par le soussigné: [illegible]

J. B. CURIEN, rue Condé, No 25.
14 dec—3

En débarquement des navires Oronimbo et Delia Chapin, venant de Bordeaux, le soussigné offre à vendre: 60 barils vin Haut Sauterne.

D. LANATA, No 9 et 20, rue Jefferson.
14 dec

En débarquement des navires Oronimbo et Delia Chapin, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: [illegible]

[illegible]

S. D. GRATIAA, 20, rue Natchez.
14 dec

En débarquement du navire Delia Chapin, et à vendre: [illegible]

S. D. GRATIAA, 20, rue Natchez.

En débarquement du navire Delia Chapin, capitaine McNear, de Bordeaux: [illegible]

En débarquement du navire Oronimbo, capitaine [illegible], de Bordeaux: [illegible]

En débarquement du navire Delia Chapin, de Bordeaux: [illegible]